

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe****Déposé / Reçu le**Réservé
au
Moniteur
belge**27 MAI 2026****au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles****N° d'entreprise : 0719610732****Nom****(en entier) : NDIMALU CONSULTING GROUP****(en abrégé) :****Forme légale: SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE****Adresse complète du siège : PLACE DE LA CONSTITUTION 2/19 - 1060 BRUXELLES****Objet de l'acte : DEMISSION****PROCES - VERBALE DU 15.05.2026****ORDRE DU JOUR****DEMISSION**

L'Organe d'administration réunis en session extraordinaire a accepté à l'unanimité la démission de Monsieur KABWANA MALEMBE HYPOLYTE, domicilié A.RODENBACHSTRAAT 38A, 9470 DENDERLEEUV qui cèdent ses parts de 55 %. a démissionné en sa qualité d'administrateur et de chargé à la gestion journalière.

REPARTITION DE PARTS SOCIALES

L'Organe d'administration a décidé à l'unanimité de répartir les parts sociales comme suit :

- REORGANISATION DES ACTIVITES DU MONDE RURAL (0707822618) : 45 % des parts attribuées.
- MPUI MABELE : 55 %

Ce vote est acquis à l'unanimité.

Fait à BRUXELLES, le 15.05.2026

ORGANE D'ADMINISTRATION

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/06/2026 - Annexes du Moniteur belge